

A2VML
Société à Responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
siège social : 63 rue Anatole France
17340 CHATELAILLON PLAGE

PROCES VERBAL DE LA PREMIERE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mil vingt-quatre et le deux janvier à dix heures, l'associé unique, Monsieur LELIEVRE Sébastien, de la société « A2VML », Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune dont le siège social est à CHATELAILLON PLAGE, 63 rue Anatole France, à l'issue de la signature des statuts l'associé unique a procédé à la nomination du gérant.

Il a décidé de nommer en qualité de premier gérant, pour une durée illimitée :

- Monsieur LELIEVRE Sébastien demeurant à CHATELAILLON PLAGE, 63 rue Anatole France.

Monsieur LELIEVRE Sébastien déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

De cette décision, il a été dressé le procès-verbal signé après lecture par Monsieur LELIEVRE Sébastien, seul associé.

Sébastien LELIEVRE

